



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE

اللجنة الوطنية
لرقابة الصفقات العمومية
Commission Nationale de
Contrôle des Marchés Publics

نواكشوط في: _____

الرقم: _____

PROCES VERBAL
N° 19/CNCMP/2023
DU 07/03/2023

Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, le 07/03/2023 à 15h 00min, sur convocation de son président Monsieur Mohamed Abba EL JEILANY .

Etaient présents:

- Mohamedou Cherif Balle, Membre du CP
- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Ahmed Salem Abdellahi, Membre du CP
- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances

Etaient absents:

Commission de Passation des Marchés Publics de MOUDOUN (CPMP/MOUDOUN)

1°/- **Examen de la décision** rendant infructueux l'appel d'offre relatif au travaux de plantation d'arbres ornementaux dans la ville de Nema; **Ref;: lettre n°006/CPMP/MOUDOUN** recue le 06 Mars 2023.

Décision: Reporté

Sur la base des documents fournis, la CNCMP reporte ce dossier afin de demander les diplomes manquant.

(Handwritten signatures and initials in blue ink)

2°/- **Examen de la décision** rendant infructueux l'appel d'offre relatif au recrutement d'une agence de communication; **Ref;:lettre n°006/CPMP/MOUDOUN** recue le **06 Mars 2023**.

Décision: Reporté

Sur la base des documents fournis, la CNCMP reporte ce dossier afin de demander un éclaircissement, au soumissionnaire conforme pour l'essentiel, à propos de son agreement

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille (CPMP/MASEF)

1°/- **Examen** du rapport l'évaluation relatif à la fourniture de Produits alimentaires à stocker aux antennes régionales; **Réf. lettre n°06/CPMP/MASEF/P** reçue le **02 mars 2023**.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MASEF approuvant ledit rapport d'évaluation.

2°/- **Examen** du rapport d'évaluation relatif à la fourniture de produits alimentaires périssables aux antennes régionales; **Réf. lettre n°06/CPMP/MASEF/P** reçue le **02 mars 2023**.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MASEF approuvant ledit rapport d'évaluation.

MESRSTIC (MESRSTIC)

1°/- **Examen** du PPM du Ministère de la Transformation Numérique, de l'Innovation et de la Modernisation pour l'année 2023, **Réf : lettre numéro 00019 du 07/03/2023/CPMP/MESRSTIC** reçue le **07/03/2023**.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MESRSTIC approuvant ledit PPM pour l'année 2023.

2°/- **Examen** du PPM de la MAURIPOST pour l'année 2023, **Réf : lettre numéro 00019 du 07/03/2023/CPMP/MESRSTIC** reçue le **07/03/2023**.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MESRSTIC approuvant ledit PPM pour l'année 2023.